



Le Mot du Président

29 janvier 2019

Objet : appel à candidature auprès des adhérents pour pourvoir les postes d'administrateur du 1^{er} collège.

Mesdames, Messieurs,
Chères adhérentes et chers adhérents de la Fédération Photographique de France,

Conformément aux nouveaux statuts adoptés au Congrès de Pontivy au mois de mai 2018, les 6 administrateurs du 1^{er} Collège seront renouvelés lors du prochain Congrès qui se tiendra en mai 2019 à Aurillac. Les administrateurs du 1^{er} Collège seront élus pour 3 ans et seront renouvelables par tiers chaque année. Afin de mettre en application ce renouvellement par tiers, le premier tiers sera renouvelé en mai 2020 par tirage au sort, le second en mai 2021 et le dernier en mai 2022.

L'appel à candidature auprès des adhérents de la FPF est lancé, dès maintenant, pour pourvoir les 6 postes d'administrateur du 1^{er} Collège. Les candidatures seront accompagnées d'un texte de motivation. La clôture de dépôt des actes de candidature est fixée au 1^{er} mars 2019, minuit.

Pour assurer l'équité du scrutin, le texte de déclaration ne devra pas dépasser 1300 caractères, espaces compris. En cas de dépassement, il sera demandé au candidat de se conformer à la prescription précitée. Le texte sera un fichier de type Word. Le candidat fournira un portrait type photo d'identité.

Les candidatures doivent être exclusivement envoyées par mail au secrétariat fédéral fpf@federation-photo.fr ainsi qu'à l'adresse du Président de la FPF president@federation-photo.fr. Un mail de confirmation de réception sera adressé.

Les actes de candidature clos, la liste sera communiquée aux membres du Conseil d'Administration lors de sa séance du 5 mars 2019. Les candidatures au 1^{er} Collège accompagnées des motivations figureront dans la *Lettre de la Fédé* consacrée au congrès.

Précisions sur les autres élections lors du congrès :

- Les 5 administrateurs du 2^{ème} Collège seront également renouvelés au Congrès d'Aurillac : le 2^{ème} Collège est constitué de 5 Présidents d'UR qui sont élus pour 1 an par l'ensemble des Présidents des Unions Régionales, chaque président ayant une voix.

- Les Responsables des Départements seront élus par les 1^{er} et 2^{ème} Collèges au cours de la réunion du CA de Congrès. Les candidatures doivent être déposées au plus tard 30 jours avant le Congrès. Un prochain Mot du Président précisera les modalités de ces candidatures. Parmi ces Responsables de Département seront ensuite élus, pour un an, par les membres du 1^{er} et du 2^{ème} Collèges, les 4 administrateurs qui constitueront le 3^{ème} Collège.

Bien cordialement à vous Toutes et Tous

Gilbert Coutelet

Président de la Fédération Photographique de France

Courriel : president@federation-photo.fr